

Information sur l'interface pour le module Entreprises MedReg

1 Généralités

Au cours du 2^e trimestre 2011, le registre des professions médicales MedReg sera élargi par ce que l'on appelle un module "Entreprises".

La base légale se trouve dans l'ordonnance sur les stupéfiants (OStup), et plus particulièrement aux articles 3, lettres g, j et k, et 22, alinéas 4 et 5.

Par "entreprises" au sens du module Entreprises MedReg, on entend exclusivement les pharmacies publiques, les établissements hospitaliers et les instituts scientifiques habilités par les autorités cantonales à utiliser des stupéfiants à titre professionnel (=entreprise MedReg).

2 Interface avec les systèmes informatiques cantonaux

Bien que le nombre d'entreprises MedReg et le volume de données soient moins importants que celui des données du registre des professions médicales universitaires MedReg (les cantons ont autorisé entre 2 et 450 entreprises MedReg), Swissmedic propose en option une interface électronique (service web) de manière à pouvoir permettre l'échange des données au moyen des systèmes informatiques existants, comme c'est déjà le cas pour le module "personnes". Les cantons peuvent décider eux-mêmes s'ils transmettent à Swissmedic leurs données actualisées au moyen de l'interface proposé ou manuellement par le biais du site Internet concerné.

Swissmedic publiera la description de l'interface requise pour permettre l'échange électronique des données, de sorte que les cantons intéressés par cette solution puissent planifier et réaliser la connexion.

3 Répartition des coûts relatifs à l'interface

La répartition prévue des coûts correspond à celle figurant à l'article 18 de l'ordonnance concernant le registre des professions médicales LPMéd.

4 Calendrier

Calendrier spécifique pour les cantons:

- **4^e trimestre 2010/1^{er} trimestre 2011:**
Test et mise en exploitation du module Entreprises MedReg et du service web MedReg
- **15.3. – 31.3. 2011:**
Formation à l'OFSP
- **15.3. - 29.3. 2011:**
Saisie des données par les cantons

5 Personnes de contact

Pour les aspects techniques, ainsi que pour la coordination globale MedReg et le support:

Unité Registre des professions médicales de l'OFSP, medreg@bag.admin.ch ou reto.bolliger@bag.admin.ch

Les cantons sont représentés par les personnes suivantes dans le projet:

- Reto Locher, canton de Zurich, reto.locher@usz.ch
- Stephan Luterbacher, canton de Lucerne, stephan.luterbacher@lu.ch
- Laurent Medioni, canton de Fribourg, medionila@fr.ch
- Josiane Tinguely Casserini, canton de Berne, josiane.tinguely@gef.be.ch

La direction de projet du module Entreprises incombe à:

- Lorenz Winkler, Swissmedic, lorenz.winkler@swissmedic.ch

Le document **MedReg.Entreprise.Documentation.Webservices.Cantons.pdf** est téléchargeable au moyen du lien suivant : <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/00993/03701/index.html?lang=fr>

Nom d'utilisateur: **Kantone** Mot de passe: **MedBG**